

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDICDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois Adresse de l'entreprise : 12-14 AV LOUIS DOMERGUE - MONTGERALD IMM TRIDENT B/Durée de l'exercice précédent si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2020	Exercice N-1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	14 630	CQ	2 375	12 255	6 066
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	884	AG	884		
		Fonds commercial (1)	AH	5 000	AI		5 000	5 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	72 073	AU	38 301	33 772	16 836
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB			BC				
Autres titres immobilisés	BD			BE				
Prêts	BF			BG				
Autres immobilisations financières	BH			BI				
TOTAL (II)		BJ	92 588	BK	41 561	51 027	27 902	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6	BW	6		1 172
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	105 420	BY	6 530	98 890	41 118
		Autres créances (3)	BZ	518 982	CA		518 982	268 509
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités	CF		3 869 002	CG		3 869 002	3 055 198	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	1 916	CI		1 916	987	
	TOTAL (III)	CJ	4 495 325	CK	6 530	4 488 796	3 366 983	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 587 913	IA	48 090	4 539 822	3 394 884	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG			
	Report à nouveau		DH	44 495	45 705	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	76 722	88 790	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées		DK			
		TOTAL (I)	DL	130 017	143 295	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
		TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	21 824	1 383	
	Provisions pour charges		DQ	22 421	22 421	
		TOTAL (III)	DR	44 245	23 804	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 173	369	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		18 794	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	185 643	43 383	
	Dettes fiscales et sociales		DY	180 250	102 279	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	3 995 496	3 062 959	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
	TOTAL (IV)	EC	4 365 561	3 227 785		
	Écarts de conversion passif (V)		ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 539 822	3 394 884		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 365 561	3 208 991	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 899			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC				Néant <input type="checkbox"/>				
				Exercice N				Exercice N-1
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	FB	FC			
	Production vendue	biens	FD	FE	FF			
		services	FG	FH	FI	1 258 363	1 129 373	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	FK	FL	1 258 363	1 129 373	
	Production stockée				FM			
	Production immobilisée				FN	2 660	2 535	
	Subventions d'exploitation				FO	1 500	8	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				FP	622	26 646	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 263 150	1 158 563	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS			
	Variation de stock (marchandises)				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV			
	Autres achats et charges externes (3)				FW	789 775	546 581	
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	11 554	6 239	
	Salaires et traitements				FY	282 444	376 039	
	Charges sociales (10)				FZ	54 797	101 266	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	9 628	7 197
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		2 999
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	2	6 750	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 148 201	1 047 071		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						114 949	111 492	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	57	4	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	57	4		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						(57)	(4)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						114 892	111 488	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC		Néant <input type="text"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	101	1 491
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	2 103	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		300
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 204	1 791
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	600	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	20 441	406
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	21 041	406
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(18 837)	1 385
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	19 333	24 083
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 265 354	1 160 354
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 188 633	1 071 564
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	76 722	88 790
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	71	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6		
	dont cotisations facultatives Madelin	A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Condamnation judiciaire	600			
Provision amendes et pénalités	1 441			
Provisions pour risques et charges exceptionnelles	19 000			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			101	
Produit cession éléments d'actif corporels			2 103	
TOTAL GENERAL	21 041		2 204	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL				

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	6 975	D8	D9	7 655	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 884	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV		KW	KX	4 608
		Matériel de transport					KY	11 372	KZ	LA	19 500
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	35 713	LC	LD	990
		Emballages récupérables et divers					LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL	LM		
	TOTAL III					LN	47 085	LO	LP	25 098	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T	
Autres participations					8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U	1V			
TOTAL IV					LQ		LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	59 944	ØH	ØJ	32 753		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	14 630	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	5 884	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers					IU		MM	4 608	MO
		Matériel de transport					IV	110	MP	30 762	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	36 703	MU
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
TOTAL III					IY	110	NG	72 073	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	2G
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	110	ØK	110	ØL	92 588	ØM

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	909	EL	1 466	EM		EN	2 375
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	884	PF		PG		PH	884
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	378	QF		QG	378
	Matériel de transport	QH	11 372	QI	2 011	QJ	110	QK	13 273
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 877	QM	5 773	QN		QO	24 650
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	30 249	QV	8 162	QW	110	QX	38 301
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	32 042	ØP	9 628	ØQ	110	ØR	41 561

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL III	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice	
			Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 383	4B	19 000	4C	4D	20 383
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	1 441	4R	4S	1 441
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	22 421	5C		5D	5E	22 421
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
TOTAL II	5Z	23 804	TV	20 441	TW	TX	44 245	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C	6D	
		- corporelles	6E	6F		6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V		9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7		Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	7 081	6U		6V	551	6 530
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	7 081	TY		TZ	551	6 530
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	30 885	UB	20 441	UC	551	50 775
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	551		
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ	20 441	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	7 083	7 083		
	Autres créances clients		UX	98 337	98 337		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 582	1 582		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	30 725	30 725		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	17 237	17 237	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	10 367	10 367	
	Groupe et associés (2)		VC	458 285	458 285		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	786	786		
	Charges constatées d'avance		VS	1 916	1 916		
	TOTAUX			VT	626 317	626 317	VV
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 173	4 173		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	185 643	185 643			
Personnel et comptes rattachés		8C	28 265	28 265			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	132 303	132 303			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 807	10 807		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 874	8 874		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	111 268	111 268			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 884 227	3 884 227			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	4 365 561	4 365 561	VZ	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC										Néant <input type="checkbox"/>			
										Exercice N, clos le : 31/12/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
										WA	76 722		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			XE	1 819	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 819				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)			XX			XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	22 853	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)										WN			
										WO			
										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)			SW	1 441			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										WR	102 835		
										WS			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
				- imposées aux taux de 0 %							WH		
				- imposées aux taux de 19 %							WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales										XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A				ZX				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZY			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										XD		
	Majoration d'amortissement										XF		
	Abattement sur le bénéfice et exonération	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)			OY	Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			IF	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)			XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)										XS			
										XG	3 520		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			YC				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			YD				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)			YI	Créance dérogée par le report en arrière du déficit			ZI				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)			YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II			
										XH	3 520		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI	99 315			XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	99 315			XO				

**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO
			ligne WI	
			ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : **MADININA SYNDIC**

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	45 705	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
							- Autres réserves	ZD	
		Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		88 790		Dividendes	ZE	90 000
		Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF	
		TOTAL I	ØF		134 495		Report à nouveau	ZG	44 495
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	134 495	TOTAL II	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	9 600	XQ	9 600		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	135 535		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	644 640		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	789 775		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	2 848		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	8 706		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	11 554		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	97 602		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	52 434		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019)						ØB	299 210		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	99 315	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	43227153400070	

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2021

 Désignation de l'entreprise : **MADININA SYNDIC**

 Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
	7	8	9	10			11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
	(à préciser) au titre de :	N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
N - 8						
	N - 9					
TOTAL 2						

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : MADININA SYNDIC

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	8
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 258 363
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	1 258 363

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	2 660
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 500
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	4 165

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 975
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	778 200
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	780 178

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	482 350
-----------------------------	------------------------------------	----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	482 350
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 258 363	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	8	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	GY	01/01/2020
	au	GZ	31/12/2020
Date de cessation	HR		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2021

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="500"/>
---	----	--------------------------------	--	----	----------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
---	----	----------------------	--	----	----------------------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2021

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							X	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)								
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société: MADININA SYNDIC				SIRET	48458333100059			
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:				
12 AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT - MONTEGRALD FORT DE FRANCE 97200								
REGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2008				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:								
SA GROUPIMO 12 AVENUE LOUIS DOMERGUE IMM TRIDENT MONTGERALD FORT DE FRANCE 97200 SIRET 43227153400070								
B ACTIVITE								
Activités exercées		Administration de biens		Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)								
1 Résultat fiscal								
Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28%		Bénéfice imposable à 15%				
		61 195		38 120				
Déficit		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %						
2 Plus-values								
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%				
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)						
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>						
Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>								
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>						
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC								
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :								
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :								
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :								
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :								
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID			
ECF			Nom et adresse du prestataire					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:				
S/I : <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				
(Société/Indépendant)		: :				Tél : :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:								
Visa : CGA <input type="checkbox"/>		Visa : Viseur conventionné <input type="checkbox"/>		N° d'agrément :				
Nom :				Tél :				
Adresse :								

